

Nom de l'Association :

.....

DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION 2026

CADRE RESERVÉ AU SERVICE

Date d'arrivée : Signature :

Transmis à : Date de transmission :

Demande de précision :

.....

1. Pièces constitutives du dossier

Le dossier dûment complété en majuscule et accompagné des pièces administratives devra être retourné à l'adresse suivante **pour le 2 février 2026, dernier délai.**

Monsieur Ludovic PAJOT, Maire
MAISON DES SERVICES
Service Vie Associative
39 rue Pierre Bérégovoy – BP 23
62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE

03.21.64.56.00 – associations@bruaylabuissiere.fr

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT	1 ^{ère} demande	Renouvellement
Le dossier ci-joint	A fournir	A fournir
Fiche d'identification	A fournir	A fournir
Autorisation de communication de coordonnées	A fournir	A fournir
Rapport d'activité 2025 avec bilan financier 2025	A fournir	A fournir
Fiches bilan actions 2025	A fournir	A fournir
Actions prévisionnelles 2026	A fournir	A fournir
Attestation sur l'honneur	A fournir	A fournir
Procès-verbal d'Assemblée Générale 2025	A fournir	A fournir
Statuts de l'Association	A fournir	A fournir
Extrait du Journal Officiel	A fournir	Si modification
Dernier récépissé de déclaration de la Sous-Préfecture	A fournir	A fournir
Attestation d'assurance 2026	A fournir	A fournir
Relevé d'Identité Bancaire - RIB	A fournir	A fournir
Contrat d'Engagement Républicain	A fournir	A fournir
Extrait de solde de compte de fin d'exercice	A fournir (facultatif)	A fournir (facultatif)

Veillez cocher la case correspondant à votre situation

- Première demande
- Renouvellement

2. Identification et coordonnées de l'Association

A - Identification de l'Association

Nom statutaire de votre Association (remplir en majuscule) :

.....
Sigle :

Objet statutaire (tel que figurant sur les derniers statuts) :

.....

Numéro SIRET (obligatoire) :

Numéro de récépissé en Sous-Préfecture (RNA) :

B - Adresse du siège social de l'association

Adresse de son siège social :

.....
Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :@.....

Adresse site internet :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

C – Représentants de l'association

BUREAU	NOM et PRENOM	TELEPHONE	E-MAIL
Président			
Vice-Président			
Secrétaire			
Secrétaire adjoint			
Trésorier			
Trésorier adjoint			
Vérificateur aux comptes (fixé par les statuts)			
Vérificateur aux comptes (fixé par les statuts)			

Indiquer ci-dessous les autres membres du bureau ou du conseil d'administration :

Nom - Prénom - Fonction :

D - Renseignements administratifs et juridiques

❖ Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Oui Non

Si oui, précisez le(s)quel(s) :

Type d'agrément :

Attribué par :

En date du :

.....

.....

... / ... /

.....

.....

... / ... /

❖ Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

Oui Non

Si oui, précisez la date de publication au Journal Officiel : / /

❖ Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ou d'un expert-comptable ?

Oui Non

Si oui, précisez :

NOM - Prénom :

Téléphone

Courriel

.....

.....

..... @

❖ Votre association est-elle affiliée à un réseau, une fédération ou une union ?

Oui Non

Si oui, indiquez le nom complet (*ne pas utiliser de sigle*) :

.....

❖ **Votre association bénéficie-t-elle d'un label ?**

Oui Non

Si oui, indiquez le nom complet et l'organisme (*ne pas utiliser de sigle*) :

.....

❖ **Votre association dispose-t-elle d'une Licence Entrepreneur de spectacle ?**

Oui Non

Si oui, précisez :

1^{ère} catégorie : 2^{ème} catégorie 3^{ème} catégorie

N° ou date de demande : Date de caducité :

(Le cas échéant, joindre la demande de renouvellement. Pour mémoire, la licence est renouvelable tous les 3 ans)

❖ **Montants de la cotisation annuelle demandée :**

.....
.....

E - Renseignements concernant les ressources humaines

❖ **Adhérents de l'Association :**

- Nombre d'adhérents de l'Association :
(À jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)
- Montant de la cotisation annuelle :€
- Nombre d'adhérents Bruaysiens au 01/01/2025 :
- Nombre d'adhérents non Bruaysiens au 01/01/2025 :

❖ **Moyens humains de l'Association :**

Nombre de bénévoles :

Nombre de salariés permanents :

Nombre de salariés :

(en équivalent temps plein travaillé / ETPT ¹)

1. Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 * 3/12 ETPT

3. Autorisation de communication de coordonnées et diffusion de photographie(s)

A - Identification de l'Association

Nom de l'Association :

Nom et prénom du représentant (*remplir en majuscule*) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :/...../...../...../..... Courriel :@.....

Adresse site internet :

Je soussigné(e), (Nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'Association,

- AUTORISE** la Ville de Bruay-La-Buissière à diffuser les informations énumérées ci-dessus (au sein de l'agenda municipal, publications, site internet de la Ville, demande d'administrés ...) et ceci dans le cadre du respect de la loi Informatique et Libertés et des dispositions relatives au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)
- REFUSE** la diffusion de mes coordonnées
- AUTORISE** l'utilisation et l'exploitation non commerciale de photographie(s) par le service communication de la Ville (au sein du journal municipal, site internet de la Ville, page Facebook, vœux à la Vie Associative ...) dans le cadre de la promotion de l'Association mentionnée ci-dessus
- REFUSE** la diffusion de photographie(s)

Lu et approuvé – Date et Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service vie associative. En application des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Service Vie Associative, 39 rue Pierre Bérégovoy, BP 23 Bruay-La-Buissière – Email : associations@bruaylabuissiere.fr

5. Rapport d'activités 2025

Il permet d'apprécier l'utilisation de la subvention dont l'association a pu bénéficier au cours de l'exercice précédent.

❖ Nombre d'adhérents au cours de l'exercice 2025 :

❖ Montant de la cotisation de l'exercice 2025 :

❖ Nombre approximatif de bénévoles :

❖ Lieux et horaires des réunions d'activités ou d'entraînement :

.....
.....
.....
.....

❖ Manifestation(s) réalisée(s) en 2025 :

.....
.....
.....
.....

❖ Public effectivement touché :

.....
.....
.....
.....

❖ Résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés :

.....
.....
.....
.....

❖ Difficultés rencontrées et financement sollicités mais non obtenus (préciser les raisons) :

.....
.....
.....
.....

5. Situation financière au 31 décembre 2024

Situation financière au 31/12/2024 ou au

- CCP	
- Banque	
- Compte épargne	
- SICAV, FCP	
- Espèces	
TOTAL (A)	

5. Bilan financier - Année 2025

Date du début d'exercice :

Date de fin d'exercice :

CHARGES (dépenses)		PRODUITS (recettes)	
Déficit en fin d'exercice précédent (A)		En caisse à la fin de l'exercice précédent (A)	
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achat d'étude/prestation de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et fournitures		Ventes de marchandises	
Fournitures non stockable (eau, énergie...)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien/petit équipement			
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
Sous-traitance générale		Ville de Bruay-La-Buissière	
Locations		Autre(s) commune(s) : à préciser	
Entretien et réparation			
Assurance		État : précisez le(s) ministère(s)	
Documentation			
Divers		Région	
62 - Autres services extérieurs		Département	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		CABBALR	
Publicité, publication		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Frais postaux et télécommunication		Fonds Européen	
Services bancaires, autres		Autres recettes (à détailler)	
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		75 - Autres produits de gestion courante	
Charges sociales		Dont cotisations	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers (dont intérêts)	
66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprise sur amortissements/provisions	
68 - Dotation aux amortissements		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86 - Contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	

5. Situation financière au 31 décembre 2025

Situation financière au 31/12/2025 ou au

- CCP	
- Banque	
- Compte épargne	
- SICAV, FCP	
- Espèces	
TOTAL (B)	

7. Actions prévisionnelles 2026

- PROGRAMME DES ACTIONS PREVISIONNELLES 2026

Préciser s'il s'agit d'une action nouvelle, d'une poursuite ou reconduction de projet

MANIFESTATION / ACTION 1	
PUBLIC VISE	
CONTENU ET DEROULEMENT	
DATE, LIEU ET DUREE	
MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS	

MANIFESTATION / ACTION 2	
PUBLIC VISE	
CONTENU ET DEROULEMENT	
DATE, LIEU ET DUREE	
MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS	

7. Actions prévisionnelles 2026

- PROGRAMME DES ACTIONS PREVISIONNELLES 2026

Préciser s'il s'agit d'une action nouvelle, d'une poursuite ou reconduction de projet

MANIFESTATION / ACTION 3	
PUBLIC VISE	
CONTENU ET DEROULEMENT	
DATE, LIEU ET DUREE	
MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS	

MANIFESTATION / ACTION 4	
PUBLIC VISE	
CONTENU ET DEROULEMENT	
DATE, LIEU ET DUREE	
MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS	

7. Actions prévisionnelles 2026

- PROGRAMME DES ACTIONS PREVISIONNELLES 2026

Préciser s'il s'agit d'une action nouvelle, d'une poursuite ou reconduction de projet

MANIFESTATION / ACTION 5	
PUBLIC VISE	
CONTENU ET DEROULEMENT	
DATE, LIEU ET DUREE	
MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS	

MANIFESTATION / ACTION 6	
PUBLIC VISE	
CONTENU ET DEROULEMENT	
DATE, LIEU ET DUREE	
MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS	

7. Actions prévisionnelles 2026

- PROGRAMME DES ACTIONS PREVISIONNELLES 2026

Préciser s'il s'agit d'une action nouvelle, d'une poursuite ou reconduction de projet

MANIFESTATION / ACTION 7	
PUBLIC VISE	
CONTENU ET DEROULEMENT	
DATE, LIEU ET DUREE	
MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS	

MANIFESTATION / ACTION 8	
PUBLIC VISE	
CONTENU ET DEROULEMENT	
DATE, LIEU ET DUREE	
MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS	

8. Budget prévisionnel - Année 2026

CHARGES (dépenses)		PRODUITS (recettes)	
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achat d'étude/prestation de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et fournitures		Ventes de marchandises	
Fournitures non stockable (eau, énergie...)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien/petit équipement			
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
Sous-traitance générale		Ville de Bruay-La-Buissière	
Locations		Autre(s) commune(s) : à préciser	
Entretien et réparation			
Assurance		État : précisez le(s) ministère(s)	
Documentation			
Divers		Région	
62 - Autres services extérieurs		Département	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		CABBALR	
Publicité, publication		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Frais postaux et télécommunication		Fonds Européen	
Services bancaires, autres		Autres recettes (à détailler)	
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		75 - Autres produits de gestion courante	
Charges sociales		Dont cotisations	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers (dont intérêts)	
66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprise sur amortissements/provisions	
68 - Dotation aux amortissements		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES (C)		TOTAL DES PRODUITS (D)	
86 - Contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	

8. Budget prévisionnel - Année 2026

● Réserve financière prévue à la fin de l'exercice 2026 $((B + D) - C) = \dots\dots\dots$
dont provisions financières réalisées par l'association en vue d'investissements futurs ou manifestations exceptionnelles

✓ Nature du/des projet(s) ou des acquisitions (description)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

✓ Montants prévisionnels alloués à ce projet ou ces acquisitions

.....
.....
.....
.....
.....
.....

✓ Acquisitions, locations de matériel

.....
.....
.....
.....
.....
.....

9. Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (NOM et prénom) représentant(e) légal(e) de l'Association,

- ✓ Certifie que l'Association est régulièrement mise à jour en Sous-Préfecture ;
- ✓ Certifie que l'Association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- ✓ Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- ✓ Sollicite une subvention d'un montant de :€ pour l'année 2026 ;
- ✓ Certifie être informé(e) que pour tout versement de subvention au-delà de 23 000 euros, la conclusion d'une convention d'objectifs entre l'Association et la Ville sera obligatoire ;
- ✓ Précise que l'Association s'engage à participer à hauteur de 2 manifestations municipales pour l'année 2026
- ✓ Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'Association :

Nom du titulaire du compte :

Banque ou centre :

Domiciliation :

Code banque / Établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB/RIP

Fait le À

Signature et cachet de l'Association,

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS
PUBLIQUES OU D'UN AGRÉMENT DE L'ÉTAT

Préambule : L'importance des associations et fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

À cette fin, la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Dénomination de l'Association :

NOM-Prénom et qualité du signataire :

Date et signature :

(Inscrire la mention « Lu et approuvé »)